

## LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°223

## **CIRCULAIRE CHIMIE**

Le 03 Juillet 2012

## Une mutuelle dans la branche?

Le 27 Juin 2012, s'est tenue une 2<sup>nde</sup> réunion, à la demande de l'Union des Industries Chimiques (UIC), concernant la mise en place d'un projet de couverture de "frais de santé" dans la branche, au cours de laquelle nous avons évoqué les points suivants :

Compte tenu de l'annonce officielle d'augmentation du SMIC de 2% au 1<sup>er</sup> Juillet de cette année (soit 1425.67 € brut), la délégation **FORCE OUVRIÈRE** a revendiqué, en début de séance, **l'ouverture des négociations sur les salaires minima** de la branche Chimie, afin de ne pas se retrouver une nouvelle fois avec les coefficients de l'avenant N1 en dessous du SMIC.

L'UIC a répondu favorablement à notre revendication, en programmant une journée de négociations le 20 Septembre 2012.

- FORCE OUVRIÈRE a clairement demandé aux patrons de la branche s'ils avaient bien un mandat au nom de toutes les entreprises de la branche, notamment celles de moins de 50 salariés.
- FORCE OUVRIÈRE a également revendiqué que cet accord devra être soumis à la Commission nationale d'extension,
- FORCE OUVRIÈRE a interrogé l'UIC sur le caractère obligatoire de cette couverture de frais de santé, notamment pour les travailleurs déjà couverts par une mutuelle familiale ou individuelle,
- FORCE OUVRIÈRE a souhaité savoir quelles seraient les conséquences de la mise en place de cette mutuelle pour un couple travaillant dans la même entreprise ou déjà couvert par un régime obligatoire,
- FORCE OUVRIÈRE revendique que l'organisme qui sera choisi soit un organisme paritaire, c'est à dire que cette gestion soit réalisée avec les Organisations Syndicales,
- FORCE OUVRIÈRE a toujours refusé de débuter une négociation par la mise en œuvre d'un accord de méthode, qui finalement enferme, par son diagnostique partagé, toutes évolutions de revendications.

La Chambre Patronale nous a répondu qu'elle avait mandat sur un accord "intelligent" et extensible (sic), mais qu'elle souhaitait la mise en place d'un Groupe Paritaire de Travail (GPT) avec au final 4 délégués par syndicat.

Ce GPT devra préparer les contours de la couverture et l'appel d'offre auprès des organismes. L'ensemble devrait être finalisé pour Octobre 2012.

Quant à la négociation paritaire (10 délégués par syndicats), elle devra choisir l'organisme, fixer la couverture et déterminer la répartition de la cotisation entre salarié et employeur, le tout pour Décembre 2012.

FORCE OUVRIÈRE s'étonne toutefois de la précipitation de la Chambre Patronale à élaborer, voire" prescrire", un accord de frais de santé avant la fin de l'année, alors qu'il y a à peine six mois les patrons étaient muets sur le sujet.

Nos patrons auraient-ils déjà ficelé le contenu de cet accord avec d'autres ??? et déjà choisi un organisme ???

La 1ère réunion du Groupe Paritaire de Travail se tiendra le 18 Juillet.